

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2026

5

ADMINISTRATION GENERALE : Commission des concessions d'aménagement - Désignation des élus

M. GALZI

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Dans le cadre du renouvellement général du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de représentants de la Ville au sein de la commission des concessions d'aménagement.

Conformément à l'article R.300-9 du code de l'urbanisme, dans le cadre des procédures de concession publiques d'aménagement, la commission des concessions d'aménagement est chargée d'émettre une avis sur les propositions reçues préalablement à l'engagement des négociations.

Il est proposé que cette commission soit constituée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants et que la présidence soit assurée par le Maire ou son représentant. Le conseil municipal doit désigner les membres à la représentation proportionnelle.

Je vous propose les listes suivantes pour le groupe Le bon sens pour Avignon :

Les titulaires :

BRUEY Philippe
ROUX-PANIS Emmanuelle
HERRY BOURAS Djamil
DONADILLE Nicolas

Les suppléants :

VIDAL Simone
CHATRIOT Corinne
BORBA DA COSTA Florian
HAMOUSSA Samira

La liste déposée par le groupe Ensemble et Solidaires :

Les titulaires :

TOCABENS Fabrice
BERTRAND Marie-Anne
REZOUALI Mouloud
CROYET Maryline
GAGNIARD Anne

Les suppléants :

GAGNIARD Anne
Fournier David
CROYET Maryline
REZOUALI Mouloud
BERTRAND Marie-Anne

La liste déposée par le groupe Avignon en avant! :

Les titulaires :

CARLES Philippe
RIGAULT Anne-Sophie
GRIMAUD Philippe
SAVREUX Charline
MAGDELEINE Murielle

Les suppléants :

MAGDELEINE Murielle
RIGAULT Anne-Sophie
SAVREUX Charline
GRIMAUD Philippe
CARLES Philippe

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

La liste déposée par le groupe La nouvelle Avignon populaire :

Les titulaires :

RTILI Oukacha
EL YOUSOUFI Khalid
LOUVAIN Mathilde
BLANC Remy

Les suppléants :

BLANC Remy
LOUVAIN Mathilde
EL YOUSOUFI Khalid
RTILI Oukacha

Il vous est proposé, en application de l'avant-dernier alinéa de l'article L.2121-21 du CGCT de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour la désignation des représentants de la Ville appelés à siéger dans ces commissions.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L. 2121-29,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R.300-9.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Le scrutin non secret n'ayant pas été accepté, il a été procédé à un scrutin secret qui a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 53
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de bulletin blanc : 0
Nombre de bulletin nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 53

Nombre de suffrages obtenus par la liste "Le bons sens pour Avignon" : 37
Nombre de suffrages obtenus par la liste "Ensembles et solidaires" : 7
Nombre de suffrages obtenus par la liste "Avignon en avant !" : 5
Nombre de suffrages obtenus par la liste "La nouvelle Avignon populaire" : 4

- DESIGNE les membres suivants au sein de la commission des concessions d'aménagement :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Les titulaires :

BRUEY Philippe
ROUX-PANIS Emmanuelle
HERRY BOURAS Djamila
DONADILLE Nicolas
Fabrice TOCABENS

Les suppléants :

VIDAL Simone
CHATRIOT Corinne
BORBA DA COSTA Florian
HAMOUSSA Samira
Anne GAGNIARD

DESIGNE

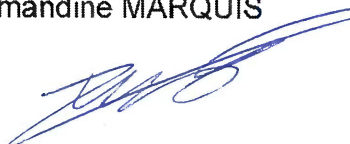
Le Maire

M. Olivier GALZI



Le Secrétaire de Séance

Mme Amandine MARQUIS



PARVENU A LA PREFECTURE LE 28/04/2026

ACTE PUBLIE LE 28/05/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :